

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

DATE DE CONVOCATION : 06 décembre 2013

N°2013-09-07

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 60
Conseillers votants : 51
Dont pouvoir : 2

Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2013 et le 12 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Guizengeard sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. LEGER Pascal - **AUBEVILLE** : M. PRISSET Christian - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - **BARBEZIEUX** : M. VIGNERIE René, M. MOALIC Bernard, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, Mme GIRELLI Martine, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. RAMEAU Michel - **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLE Jean-Philippe, M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TESSONNEAU Pierre, M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAINES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. BAUDET Jean-François - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, Mme GARNEAU Janine - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian, M. COULOUMY Joël - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard, M. BARON Frédéric - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert, M. RAVAIL Pierre - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian, M. ARSICAUD Laurent - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. GAILLARD Eric - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre, M. CHABOT Jean-Michel - **MONTCHAUDE** : M. BOBE Pierre, M. GAUNEAU Patrick - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique, M. HILLAIRET Joël - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme CORDAILLAT Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian, M. FAURE Jean-Marie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. ZERBIB Yves - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard .

Etaient présents sans droit de vote :

PRISSET Christian, RAMEAU Michel, IMBERT Pascale, TETOIN Gael, ROUSSELLIERE Joseph, GARNEAU Janine, COULOUMY Joël, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, ARSICAUD Laurent, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, HILLAIRET Joël, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques, M. GOY Jean, M. GALLAIS Denis, M. HUNEAU Patrick, Mme BOISSEAU Danièle, M. GERBIER Jean-Paul, M. VARENNE Michel.

Pouvoirs :

M. GOMES Helder (Barbezieux) a donné pouvoir à M. VIGNERIE René (Barbezieux), Mme JARDRY Suzette (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GAURIEAU Francis (Barbezieux).

N° 7 – Objet : Protection sociale complémentaire et mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. de la Charente

Rapporteur : Le Vice-Président en charge du personnel

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 instaure la possibilité pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents. Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique Paritaire.

La participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements labellisés, soit au titre d'une convention de participation.

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent, une convention de participation dans les conditions prévues à l'article 88-2.

Les collectivités ayant mandaté le Centre de Gestion restent libres, lors de la présentation de résultats de la mise en concurrence, de signer les offres proposées ou non.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que, par une délibération en date du 25 mars 2013, le Centre de Gestion de la Charente a décidé de lancer une consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour les risques santé et prévoyance pour le compte des collectivités qui lui auront confié mandat.

Il précise que le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion a émis un avis favorable en date du 29 avril 2013.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur les points suivants :

- Participation au financement des cotisations des agents et le (ou les) risque(s) concerné(s),
- Recours à la convention de participation,
- Mandat au Centre de Gestion pour la consultation en vue d'une convention de participation,

Oùï cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Retient la convention de participation ;
- Accepte de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à ce titre lui donne mandat pour les risques santé et prévoyance ;
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis après le choix du prestataire afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Charente à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Autorise le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 13 décembre 2013.
Publié ou notifié le : 16 décembre 2013.....
Touvérac, le ...16 décembre 2013.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 décembre 2013
le Président,
Jacques CHABOT.

